

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes-les-Eaux (Savoie)
Du Vendredi 11 septembre 2015
A 20 h 00

L'an deux mille quinze et le onze du mois de septembre, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le quatre septembre deux mille quinze, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Pascal AVRY, Bernard BILLARD, Jean-Claude CLANET, Sandrine CHUZEVILLE, Danièle D'AGOSTIN, Françoise DELACHAT, Chrystel DI MEO-GUIGON, Julien DONZEL, Thierry DORDOLO, Patrick ESTEVE, Richard ETEOCLE, Jeanne EXCOFFON, Gérard GAYET, Ginette GRUNENWALD, James HALLAY, Antoinette MÉLÉ, Maurice MEUNIER, Claude MULLER, Colette PALHEC-PETIT, Jean-Pierre PASSIN, Gisèle PLUOT, Josette REMY.

Absents : Véronique ABOUDRAR, Jean-Yves JACQUIER

Pouvoirs :

Laurent NADAUD donne pouvoir à Patrick ESTEVE
Solange PLAISANCE donne pouvoir à Ginette GRUNENWALD
Marie-Christine LOPEZ donne pouvoir à Colette PALHEC-PETIT
Yves THÉVENOT donne pouvoir à Danièle D'AGOSTIN

Présents : 23

Absents : 2 (Véronique ABOUDAR et Jean-Yves JACQUIER)

Pouvoirs : 4

Votants : 29

M. le Maire souhaite rappeler à la mémoire des élus M. Roger DUMOLLARD ancien maire de la commune décédé le 25 août 2015, pour lui rendre un hommage du conseil municipal.

Roger DUMOLLARD 1927-2015

Roger Dumollard a accompli un premier mandat en tant que conseiller municipal, élu en 1959 avec Marcel Fournier, Maire. Puis deux mandats en tant que Maire : en 1965 puis réélu en 1971. Il est nommé Maire honoraire en 2000.

Il participera à l'acquisition de l'école missionnaire Châteaubriand pour permettre l'extension du lycée hôtelier. Il s'impliquera dans les achats des terrains du Marais pour une future étude de l'ensemble d'une zone de loisirs (salle polyvalente, etc.,).

Il programmera l'agrandissement des écoles sur le site Mairie pour accueillir dans de bonnes conditions les nombreux écoliers Challésiens. Il contribuera à la réalisation de la zone artisanale Saint Vincent. Il sera le créateur d'un mini club pour les jeunes.

Il a été un professeur de physique-chimie reconnu et apprécié au Lycée Vaugelas. Il a été décoré des palmes académiques.

Roger Dumollard a introduit le basket à Challes-les-Eaux, d'abord de façon informelle en 1953 puis en créant le premier club en 1954. Il souhaitait mettre en avant les valeurs nobles du sport, en particulier du sport d'équipe, le respect des autres, l'esprit d'équipe. Il a été président du club jusqu'en 1979, année où le club s'engagea dans le sport de haut niveau professionnel.

Après 1977 il crée l'association « Connaissance de Challes et de ses environs » et s'engagera également dans l'association « Challes culture loisirs »

Toute sa vie, il a été impliqué directement ou indirectement dans tous les projets de sa ville. Il restera longtemps dans nos mémoires en étant une référence dans la vie et l'extension de Challes Les Eaux. A l'issue de ce souvenir une minute de silence a lieu.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil municipal du 25 juin 2015. Mme Josette REMY est élue secrétaire de séance.

Arrivée de M. Jean-Yves JACQUIER à 20h15

Présents : 24

Absent : 1

Pouvoirs : 4

Votants : 29

Administration générale (Gérard GAYET)

DCM 20150911 01 Convention avec GRDF

M. Gérard GAYET présente aux élus le projet de convention avec GRDF.

GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz ».

La mise en œuvre de ce nouveau service nécessite :

- le remplacement des compteurs de gaz existants,
- l'installation d'équipements techniques : concentrateurs sur des sites prédéfinis,
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information.

La réussite du projet passe par la qualité de la relation entre les collectivités et GRDF pour faciliter le déploiement sur chaque territoire et favoriser l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments hauts de la collectivité.

La Commune a donc proposé trois sites :

- les ateliers municipaux, chemin Saint Vincent,
- l'église, rue Victor Hugo
- la salle polyvalente, avenue du Parc.

Par conséquent, il est nécessaire de signer une « convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevés en hauteur » entre la commune de Challes Les Eaux et GRDF.

Les habitants pourront disposer de plusieurs factures dans l'année basées sur leur consommation réelle et non sur une estimation. Ils pourront consulter leur consommation directement sur leur application internet. Pour ce faire il est nécessaire d'installer des concentrateurs dans certains bâtiments de la commune. Il est actuellement envisagé d'en installer dans trois bâtiments, mais peut-être qu'au final un seul sera nécessaire pour couvrir le territoire de la commune. Tout cela sera gratuit pour la commune et les usagers. Toutefois la commune signera une convention avec GRDF autorisant ces derniers à installer ces boîtiers dans les bâtiments communaux. Une redevance d'occupation du domaine public de 50€ par site est prévue.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

| | |
|---------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 28 |

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec GRDF.

Enfance Vie scolaire et périscolaire (Ginette GRUNENWALD)

DCM 20150911 02 Contrat des TAP

Mme Ginette GRUNENWALD rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal a délibéré le 7 août 2014, sur les modalités pratiques de cette mise en œuvre pour l'année scolaire 2014-2015.

Après une année de fonctionnement, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'autorisation accordée au Maire de signer des conventions avec des associations ou des auto entrepreneurs, pour la mise à disposition de personnels de droit privé, ayant une qualification technique spécialisée, dans le cadre des temps d'activités périscolaires de 13h30 à 14h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

| | |
|---------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 28 |

- **AUTORISE** le Maire, pendant la durée du présent mandat, à signer des conventions avec des associations ou des auto entrepreneurs pour mise à disposition de personnel de droit privé, ayant une qualification technique spécialisée, durant les temps d'activités périscolaires, dans la limite des crédits budgétaires votés annuellement.

Communication, Culture (Julien DONZEL)

DCM 20150911 03 Dénomination de la médiathèque

M. Julien DONZEL, Adjoint à la culture, informe le Conseil municipal que lors de la Commission culturelle du 21 mai 2015, il avait été proposé de dénommer la médiathèque « Samivel ».

Paul Gayet-Tancrède alias Samivel, né le 11 juillet 1907 à Paris, fut un écrivain, poète, graphiste, aquarelliste, cinéaste, photographe, explorateur et conférencier. Savoyard d'adoption, il était un amoureux de la montagne qui lui a inspiré de nombreux livres, il est décédé le 18 février 1992 à Grenoble. A l'occasion des 10 ans de la médiathèque, il convient de concrétiser cette appellation.

Julien DONZEL précise qu'il s'agit d'une personne qui a beaucoup écrit sur la Savoie, qui a fait des illustrations... ce qui correspond à la vie actuelle de la médiathèque.

Jean-Claude CLANET nous aurions pu prendre le nom d'une personne challésienne.

Maurice MEUNIER il y a déjà une bibliothèque à Chambéry du même nom, nous aurions pu envisager M. André DUMOLLARD, qui a également écrit des livres.

Julien DONZEL Samivel était un homme aux multifacettes, et c'est ce qui est proposé tout au long de l'année à la médiathèque, comme connaissances de Challes, les expositions, les conférences, les ateliers.... La volonté de la commission était de ne pas se cantonner à un seul domaine de référence.

Maurice MEUNIER nous aurions plus mis en lumière un Challésien.

Danièle D'AGOSTIN précise que le nom de CARIFFA sera envisagé dans la nouvelle salle culturelle pour la salle des arts plastiques.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

| | |
|---------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 28 |

- **DECIDE** de dénommer la médiathèque « Samivel ».

Administration générale (Josette REMY)

DCM 20150911 04 Demande de subvention bornes électriques ilot Fournier

Mme Josette REMY, Adjointe au maire, informe les élus que les collectivités et les syndicats d'énergie ont un rôle à jouer dans l'organisation de la mobilité électrique sur les territoires via notamment l'installation des infrastructures de recharge publiques.

Le SDES appuyé par Savoie Technolac et Métropole Savoie souhaite étudier l'intérêt et la pertinence d'un groupement de commandes de bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques avec l'ensemble des communes du territoire voire au-delà (et donc en lien avec les syndicats voisins et les communes limitrophes du département). Cette étude s'inscrit dans une démarche de rationalisation et de standardisation des infrastructures de recharge.

Le SDES souhaite également déposer, pour le compte des collectivités du département, un dossier auprès de l'ADEME dans le cadre des investissements d'avenir.

Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electrique et Hybrides Rechargeable sur la commune

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Si l'essentiel des recharges se fera au domicile ou sur les lieux de travail, la disponibilité de bornes de recharge en accès public est jugée nécessaire pour assurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante et pour répondre à une carence actuelle de bornes privées. C'est ce qui a conduit les pouvoirs publics à mettre en place un dispositif d'aide aux collectivités susceptibles de déployer des infrastructures de recharge.

En 2012, un plan gouvernemental dédié à l'automobile a été présenté, incluant dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Ainsi, dans le cadre du programme Véhicule du futur du Programme des Investissements d'Avenir, un dispositif d'aide opéré par l'ADEME, visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales, a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013, intitulé «Dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques » et a déjà permis de financer une quarantaine de projets départementaux, représentant plus de 14 000 points de charge. Dans le cadre de ce dispositif, le taux de soutien maximum des investissements liés aux infrastructures de recharge est de :

- 50% pour la recharge normale ou accélérée,
- 30% pour la recharge rapide.

La commune de Challes-les-Eaux souhaite s'engager dans l'installation d'une borne de recharge accélérées/normales pour les véhicules électriques sur son territoire.

Au regard des conditions d'éligibilité à la subvention de l'ADEME :

- soit une opération de 200 000 € d'investissement au minimum (représentant environ 20 bornes de recharge comportant deux points de charge)
- et un point de charge pour 3 000 habitants

Il est proposé de mutualiser dans un même dossier de demande d'aide les initiatives locales de déploiement des IRVE, notamment celles initiées à l'échelle du bassin chambérien par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie en lien avec Savoie Technolac.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

| | |
|---------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 28 |

- **S'ENGAGE** à se porter maître d'ouvrage d'une borne de recharge accélérée/normale pour véhicules électriques pour un montant d'investissement évalué à 12 000 € HT, et de réaliser les travaux avant le 31/12/2017
- **SOLLICITE** dans ce cadre auprès des Investissements d'Avenir de l'ADEME une subvention conforme au dispositif de soutien aux IRVE actualisé datant du 17 juillet 2014,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Finances (Josette REMY)

DCM 20150911 05 Décision modificative de crédits n°2 – Budget principal de la Commune

Madame Josette REMY, Adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que consécutivement au vote du budget primitif 2015, il convient d'apporter les modifications suivantes :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------|
| Diminution de crédits | | Augmentation de crédits | |
| C/61521 | -10 000,00 | C/678 | + 10 000,00 |
| C/60631 | - 3 000,00 | C/6574 | + 3 000,00 |
| TOTAL | -13 000,00 | TOTAL | + 13 000,00 |

Dans le compte 67 (charges exceptionnelles) sont inclus les 9 468 € d'indemnités aux commerçants. Cette somme était budgétisée en section d'investissement au compte 203 en lien avec les travaux de la ZAC du centre, lors du vote du budget. Cependant la TP considère que cette indemnité est exceptionnelle et qu'elle doit être imputée en compte de charge au 67. Afin de ne pas pénaliser d'avantage les commerçants il est proposé d'inscrire des crédits au compte 67, non prévus au moment du vote du BP 2015.

Dans le compte 6574 les 3 000 € correspondent à la subvention qui sera versée à l'association de jumelage Challes/Godiasco. Le montant n'a pas été arrêté au moment du vote du BP 2015, toutefois nous avons débattu sur le montant et il a été arrêté à 3 500 €. L'association demande un montant de 3 000 € en vue de la rencontre des 3 et 4 octobre 2015.

Les montants sont imputés aux comptes 61521 (entretien et réparation) et 60631 (fournitures d'entretien et de petit matériel).

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|-----------------------------------|----------------------|---|--------------------|
| Diminution de crédits | | Augmentation de crédits | |
| Opération 511 prévention sécurité | | Opération 510 police municipale Prise en compte | |
| C/2158 | -18 200,00 | C/21318 | + 4 100,00 |
| | | C/2138 | + 1 000,00 |
| | | C/2183 | + 5 900,00 |
| | | C/2184 | + 1 000,00 |
| | | Opération 321 contrat éducatif local | |
| | | C/2158 | + 6 200,00 |
| TOTAL | - 18 200,00 € | TOTAL | + 18 200,00 |

Le compte 2158 (autres installations) opération 511 prévention sécurité est diminué de 18 200€ pour alimenter l'opération 510 compte 213 (constructions) police municipale et permettre la régularisation des écritures suite au sinistre du bureau de la PM et l'opération 321 pour l'achat des bungalows (BP 70 000 €) et facture bungalow + panneaux acoustique 76 200€.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

| | |
|---------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 28 |

- **APPROUVE** cette décision modificative n°2 du budget général
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

DCM 20150911 06 Décision modificative de crédits n°1 – Budget annexe du Cinéma

Madame Josette REMY, Adjointe au Maire, informe le conseil municipal que consécutivement au vote du budget primitif 2015, il convient d'apporter les modifications suivantes :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
| Diminution de crédits | | Augmentation de crédits | |
| C/2135 | - 700,00 | C/2051 | + 700,00 |
| TOTAL | - 700,00 | TOTAL | + 700,00 |

Le compte 2051 (concession, brevets, licence....) doit être augmenté de 700 € afin de régulariser le paiement de la facture « côté cinéma groupe » qui correspond à l'application pour les smartphones (logiciel de développement et de mise en service pour 500 € HT + une licence annuelle Apple de 99 € HT pour l'année soit de juin à décembre 2015 un montant de 57,75€). La 1^{ère} année nous pouvons inscrire cette dépense en investissement.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

| | |
|---------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 28 |

- **APPROUVE** cette décision modificative n°1 du budget annexe du cinéma
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

DCM 20150911 07 Décision modificative de crédits n°1 – Budget annexe du Camping

Madame Josette REMY, Adjointe au Maire, informe le conseil municipal que consécutivement au vote du budget primitif 2015, il convient d'apporter les modifications suivantes :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| Diminution de crédits | | Augmentation de crédits | |
| C/2135 | - 2 500,00 | C/203 | + 2 500,00 |
| TOTAL | - 2 500,00 | TOTAL | + 2 500,00 |

Le compte 2031 (frais d'études) doit être augmenté de 2 500 € pour permettre le paiement de la facture des honoraires de la société géode qui a réalisé les plans topographiques au 1/200^{ème} du camping.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

| | |
|---------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 28 |

- **APPROUVE** cette décision modificative n°1 du budget annexe du camping
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

Concernant le camping, Claude MULLER précise qu'en 2014 le chiffre d'affaires était de 121 000 € et pour 2015 il est actuellement de 141 000 €. Progression de la fréquentation cette année.

Intercommunalité (Daniel GROSJEAN)

Maurice MEUNIER, cela paraît difficile à accepter de ramener l'intercommunalité à une voix par commune. Je comprends les réticences vis-à-vis de l'intercommunalité. Dès le départ il y a eu des craintes mais cela a permis des avancées importantes en terme de distribution de l'eau et également concernant le ramassage des ordures ménagères. Seule, la commune de Challes-les-Eaux n'aurait pas pu développer ses services publics.

Les communes vont devoir se réunir et faire des économies d'échelles, c'est une bonne chose.

Daniel GROSJEAN précise qu'il est favorable à l'intercommunalité mais tient à préciser qu'il faut être vigilant quant aux décisions prises, qui engagent la commune mais également le territoire. Il souhaiterait une meilleure représentation des voix pour Challes-les-Eaux.

Maurice MEUNIER il ne faut pas qu'une seule commune ait tous les pouvoirs, il faut travailler en toute confiance. Il faut des projets d'ensemble. Le projet d'agglomération aux Massettes est un équipement dédié à la santé qui est très important pour le secteur. Challes n'aurait pas pu réaliser seul cet aménagement.

Daniel GROSJEAN c'est une question d'intérêt mais Chambéry est dans une situation critique.

Jean-Claude CLANET il faut faire confiance aux élus et se respecter. Nous allons fonctionner dans une agglomération, nous y perdrons peut-être quelque chose mais nous serons gagnants sur d'autres secteurs.

Daniel GROSJEAN le transfert des permis de construire n'est pas une réussite à Chambéry Métropole. Il faut mettre des gens compétents. La représentation de la commune dans Chambéry Métropole doit être revue, la commune compte. Je suis pour la mutualisation mais avec certaines réserves. Il faut être vigilant. Donner la responsabilité de l'utilisation des terrains à d'autres peut être dangereux.

Maurice MEUNIER précise que développer les Massettes ce n'est pas idiot, plutôt que de développer des petites zones de partout sur tous les territoires, mettre en œuvre des pôles de compétences est plus cohérent.

Daniel GROSJEAN le problème c'est le barreau du Puits d'Ordet.

Maurice MEUNIER ce devrait être une voirie d'agglomération.

Daniel GROSJEAN trouve que le secteur des Massettes est une réalité.

Maurice MEUNIER précise qu'avoir une zone sur un échangeur autoroutier c'est rare et cela fait une vraie attractivité.

Josette REMY informe les élus qu'une étude à ce sujet est en cours dans l'agglomération. Concernant la mutualisation tout est à inventer, et à construire, cela va se mettre en place durant ce mandat et nous devons tous travailler ensemble à sa définition. La mutualisation n'est pas imposée systématiquement pour les 24 communes de l'agglomération, elle peut également se penser en termes de canton, de centre d'intérêt, de services communs.....

DCM 20150911 08 Schéma de mutualisation

Créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale établissent dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet de schéma de mutualisation de Chambéry métropole est le fruit d'un travail approfondi engagé dès l'élection du nouvel exécutif. Il se veut à la fois ambitieux et novateur, allant au-delà des obligations de la loi. L'élaboration du schéma s'est faite en concertation avec les 24 Communes de l'agglomération et cette démarche collective continuera.

Quatre chantiers ont été constitués autour d'élus de l'agglomération :

1. coopération et prestations de services,
2. mutualisation des services,
3. clarification et transfert de compétences,
4. coopération entre les agglomérations.

Conformément à la loi, le schéma adopté par Chambéry métropole le 2 juillet 2015 est transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des Communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'EPCI.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

| | |
|---------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 28 |

- **EMET** un avis favorable au schéma de mutualisation adopté par Chambéry métropole le 2 juillet 2015.

DCM 20150911 09 Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'une prestation d'assurance de la flotte automobile

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Chambéry métropole,

Vu la délibération n° 050-15 C du Conseil communautaire du 28 mai 2015 déléguant au Bureau, d'une part, la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 207 000 € HT et, d'autre part, l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation de prestations de services (et notamment : groupement de commandes),

Vu la délibération du bureau du 3 septembre 2015 approuvant la convention de groupement de commandes ;

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 8, 33 et 57 à 59,

Considérant l'intérêt de la commune de Challes-les-Eaux à adhérer à un groupement de commandes pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes concernant la prestation d'assurance de la flotte automobile,

Monsieur le Maire annonce que par décision n° 090-15 du 21 mai 2015, le Bureau de Chambéry Métropole a approuvé la création d'un groupement de commandes avec la ville de Chambéry pour la réalisation d'une mission de conseil et d'assistance en vue de la rédaction et passation d'un futur marché d'assurance automobile, mutualisé entre Chambéry métropole, la ville de Chambéry et un certain nombre de communes de l'agglomération.

Cette mission est en cours et le lancement de la consultation relative au marché d'assurance est prévu fin septembre 2015, pour un commencement de marché au 1er janvier 2016.

Il précise qu'un second groupement de commandes, portant celui-là sur le marché d'assurance proprement dit, et réunissant toutes les collectivités s'étant déclarées intéressées est en cours de réalisation.

Les communes intéressées sont les suivantes :

- Barberaz,
- Bassens,
- Challes-les-Eaux,
- Chambéry,
- La Motte-Servolex,
- le centre communal d'action sociale (CCAS) de La Motte-Servolex,
- La Ravoire
- Saint-Baldoph,
- Saint-Jeoire-Prieuré,
- Vimines,
- ainsi que Savoie Déchets.

La prestation d'assurance porte sur l'ensemble des véhicules de chacune de ces collectivités, soit un total d'au moins 600 véhicules. Elle prendra effet au 1er janvier 2016 pour une durée souhaitée de trois ans. La commune de Challes-les-Eaux paie une prime d'assurance globale de 9 635,82 € pour 2015.

Chambéry métropole sera le coordonnateur de ce groupement de commandes et, à ce titre, pilotera la procédure de passation du marché, conduite par voie d'appel d'offres ouvert.

Pour information, il est prévu que les autres membres du groupement de commandes délibèrent durant le mois de septembre pour adhérer au groupement.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

| | |
|---------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 28 |

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'une prestation d'assurance de la flotte automobile,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Plan d'aménagement de la forêt communale

Bernard BILLARD, Conseiller délégué, rappelle au Conseil municipal la délibération du 16 février 2011 approuvant la révision de l'aménagement de la forêt communale de Challes Les Eaux et le programme d'actions associées pour la période 2011-2030 établi par l'Office national des forêts.

Il précise en outre que cet aménagement forestier a été approuvé par arrêté préfectoral de la région Rhône Alpes en date du 17 mars 2015.

Les buis du Mont Saint Michel sont peu touchés, ce qui n'est pas le cas des buis chez les particuliers. Jean-Yves JACQUIER propose de travailler avec les propriétaires particuliers de la forêt de Challes-les-Eaux. Ce peut être une démarche de sensibilisation des propriétaires, pour les inclure dans un projet de territoire, l'objectif est d'aller vers une sensibilisation des propriétaires.

Josette REMY nous aurons aussi une mise en valeur de la zone des Plantées. Il y a aussi la bourse forestière de Chambéry Métropole.

Bernard BILLARD explique les travaux qui ont été réalisés sur les sentiers et les arbres de la forêt cette année.

Liste des actes de décision présentés en séance

| Objet | Notification | Montant | Titulaire | |
|---|--------------|---------|--|-----------------------------|
| <i>réparation tuyaux dans vide sanitaire école maternelle</i> | 17/07/2015 | 5250,00 | Sarl CV Plomberie chauffage | 73100 Brison Saint Innocent |
| <i>Huissier de justice dans le cadre du concours pour la création d'une salle culturelle en extension de la salle</i> | 17/07/2015 | 2000,00 | SCP HURAUULT ANTHOINE HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIEES | 73004 Chambéry Cedex |
| <i>Nouveau tracé du terrain de basket du gymnase du parc de la commune de CHALLES LES EAUX</i> | 31/07/2015 | 2300,00 | ST GROUPE Agence Rhodone-Alpes | 38880 Autrans |
| <i>marquage au sol (peinture)</i> | 17/07/2015 | 8733,15 | AXIALIS | 73490 LA RAVOIRE |
| <i>reprise électrique locaux 97 av Charles Pillet</i> | 26/08/2015 | 605,00 | RINCHET FRERES | 73190 CHALLES LES EAUX |
| <i>Affichage SAMIVEL Médiathèque</i> | 03/09/2015 | 320,00 | Publiflash | 73420 Voglans |

Sondage sur l'attractivité des commerces

La commission a déjà travaillé et vous aurez courant octobre le compte rendu de ce sondage.

Mobilisation du foncier public : projet Beauséjour

Daniel GROSJEAN précise qu'il existe deux versions au sein des services de l'Etat, ceux qui veulent favoriser la construction de logements et ceux qui veulent renflouer les caisses de l'Etat.

Daniel GROSJEAN explique sa rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture.

Josette REMY et Daniel GROSJEAN ont rencontré M. le Préfet cet été qui est d'accord de céder le terrain Beauséjour à la condition que soit réalisés 50 logements sociaux. Ils ont accordé à la commune une mixité dans l'affectation de ces logements avec 20 PLS, 15 PLAI et 15PLUS.

Josette REMY précise que l'OPAC réalisera prioritairement des logements type T2 T3 à destination des personnes âgées. Tous les logements seront équipés seniors.

Colette PALHEC-PETIT précise qu'il serait intéressant d'avoir des services plus proches des attentes de cette catégorie de personnes.

Maurice MEUNIER trouve dommage de regrouper en plein centre-ville tous les mêmes profils.

Josette REMY précise que les salles ou services sont déjà existants autour de nous, qu'il n'y a pas lieu de recréer des espaces dans ces bâtiments. L'OPAC met d'importants fonds propre sur ce foncier. La commune récupère le foncier qui est déjà bien assez cher. L'Etat cède à l'OPAC le terrain nécessaire à la construction mais vend à la commune le reste des terrains pour la viabilité et voiries, avec à sa charge la démolition du gymnase.

Maurice MEUNIER demande si la commune dispose d'une simulation du projet.

Josette REMY non ils ont pris comme modèle l'Althéa et réalisé une simple projection. Nous vous demandons un avis favorable pour informer le Préfet qui s'en va. Il n'y aura que 30 places de parking seulement en souterrain.

Maurice MEUNIER il est urgent d'attendre.

Josette REMY précise que nous aurions pu être mis en constat de carence au 1^{er} septembre, si nous n'avions pas abondé au projet de l'OPAC, piloté par la Préfecture et la DDT. De plus elle rappelle que sur ces terrains est prévu la construction de la voirie de Beauséjour, programmée pour 2017.

Daniel GROSJEAN ne souhaite pas remettre en cause le barreau de contournement.

Maurice MEUNIER précise que construire en centre-ville des logements pour les personnes âgées est une bonne solution.

Travaux

Dossiers d'agenda d'accessibilité programmée ou AD'AP

Une commission travaux aura lieu mercredi 16 septembre pour aborder les dossiers d'agenda d'accessibilité programmée. Ceux-ci permettent à tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité de poursuivre ou de réaliser la mise en accessibilité de leur patrimoine après le 1^{er} janvier 2015. Ces agendas seront déposés en préfecture avant le 27 septembre.

ZAC centre-ville

La fermeture de l'avenue Charles Pillet a été prolongée car la dernière zone de pavé n'avait pas été posée dans les règles de l'art, et l'entreprise a dû refaire à ses frais cette zone. La réouverture se fera le lundi 21 septembre.

Le Séquoia a été abattu cette semaine. La commission environnement devra choisir l'essence de l'arbre de remplacement.

Les travaux de la future zone (parking devant la poste) commenceront le 21 Septembre. La rue du docteur Rochefrette sera fermée à partir de cette date jusqu'à la fin de réalisation de la zone. La rue du Docteur Vincent sera fermée momentanément lors de la réalisation des murs de soutènements et des enrobés. Une note est en cours de rédaction pour les riverains et la presse.

La fontaine de la place de la Liberté fait l'objet d'un litige avec l'entreprise qui a réalisé les travaux. Celle-ci veut nous faire payer au prix fort pour les réparations des pompes tombées en panne pour une erreur de conception de leur fait.

Conteneurs – Ernest PERNET

4 conteneurs semi-enterrés (2 OM, 1 CS et 1 Verre) vont être posés le 1^{er} octobre rue Ernest Pernet, sur un terrain communal. Chambéry Métropole se charge de la communication auprès des riverains.

Affichage publicitaire

Maurice MEUNIER demande si la commune envisage de faire respecter la nouvelle réglementation de juillet 2015 concernant l'affichage publicitaire.

Gérard GAYET précise qu'il est avec Solange PLAISANCE en train de travailler sur la publicité dans la commune.

Les collectivités territoriales et l'hébergement des réfugiés

Daniel GROSJEAN précise que Mme Brigitte BOCHATON représentante de l'agglomération chambérienne sera à Paris demain matin. Le Maire rappelle l'accueil des précédents réfugiés arrivés du Kosovo. Le point noir avait été leur intégration à l'école, l'inspection d'académie doit mettre à disposition des enseignants pour permettre à ces enfants d'acquérir la langue et favoriser leur insertion dans la vie locale.

Une personne est favorable d'accueillir des personnes réfugiées. Daniel GROSJEAN a communiqué son nom à Chambéry Métropole qui synthétise les offres de l'agglomération.

Colette PALHEC-PETIT effectivement il faudra être vigilant sur l'intégration à l'école de ces enfants. Elle se propose de se rapprocher de l'inspection d'académie pour étudier ce qui sera possible de mettre en œuvre.

Fin 22h05.

La secrétaire de séance,
Josette REMY

